



Novembre 1999

Réunion GDD/MENRT du 26 octobre 1999

Contexte

Cette réunion fait suite à l'appel lancé par la Guilde des Doctorants au printemps pour améliorer la diffusion d'informations sur Internet à destination des doctorants. Rappelons qu'il s'agit des informations *institutionnelles*, qui sont donc du ressort du ministère en charge de la Recherche et des formations doctorales.

Nous avons essayé d'obtenir une réunion où le maximum d'interlocuteurs compétents sur ces questions soient présents. En fait, les diverses informations pertinentes pour les doctorants et jeunes chercheurs proviennent de différents services du ministère. C'est à la fois inévitable étant donnée la complexité de l'administration centrale mais cela rend le travail de mise en cohérence particulièrement difficile pour une administration à l'organisation arborescente.

Dans ce contexte, la Guilde essaye de jouer un rôle de conseil, en gardant à l'esprit une vision globale de l'information utilisée par les doctorants et jeunes chercheurs et en proposant des améliorations aux différentes personnes concernées. L'appel que nous avons lancé s'inscrit dans cette démarche. Nous avons aussi préparé une note de synthèse sur l'information institutionnelle qui sert de fil conducteur à nos propositions.

1 Compte rendu

Étaient présents pour le Ministère :

- Anne Giami, sous-directrice en charge de la recherche universitaire et des études doctorales (Direction de la Recherche).
- Yves Fau, chef du bureau des allocations de recherche (Direction de la Recherche).
- Jean-Marc Boidin, responsable informatique à la Direction de la Recherche.

- Marie-Jo Delord, chargée de mission auprès de Francine Demichel, Directrice de l'Enseignement Supérieur (DES).

Pour la Guilde : Pascal Degiovanni, président de la Guilde et Christophe Gouinaud, administrateur système de la guilde.

D'autres personnes sont concernées par la diffusion d'information sur le réseau Internet, mais n'étaient pas présentes à cette réunion. Il s'agit en particulier des personnes de la Direction des Personnels Enseignants (DPE), qui s'occupent du recrutement et donc du système Antares; et des personnes de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) qui sont compétents pour ce qui concerne les thèses.

Du coup, les aspects liés aux concours de recrutement et à la diffusion des thèses n'ont pu être directement abordés. Mais d'autres réunions seront organisées sur ce thème. Nous nous sommes donc concentrés sur des points relevant directement de la compétence des personnes présentes à la réunion, c'est-à-dire du site web de la Direction de la Recherche.

1.1 Discussion générale

La réunion s'est déroulée dans un climat très agréable. Les personnes présentes ont montré une forte volonté de faire évoluer les choses et d'utiliser le réseau Internet pour informer les doctorants.

Une première partie de la discussion a porté sur l'activité de la Guilde des Doctorants. Nous avons rappelé notre positionnement comme lieu de mutualisation de l'information à caractère non institutionnel. Nous avons souligné la complémentarité entre cette action et celle du ministère dans le domaine de la diffusion d'information.

Sur la **Charte des Thèses** : les représentants de la Direction de la Recherche ont été très intéressés par le travail d'information sur ce sujet mené par la Guilde et la CEC. Anne Giami a souligné que le ministère avait engagé une démarche de qualité au travers de la Charte des Thèses. Nous avons discuté de la corrélation pouvant exister entre les conditions de travail des doctorants (vie collective versus atomisation des individus) et la vie au sein de l'université en général.

Dans cette optique d'amélioration de la qualité de vie des doctorants (et donc plus généralement des universités), l'analyse des différents types de Chartes ainsi que le travail d'explication fourni par le site Charte des Thèses est très positivement perçu par la Direction de la Recherche. La Guilde a souligné qu'elle entendait suivre les progrès des différentes Chartes et diffuser les informations le plus largement possible.

1.2 Amélioration du site WEB de la Direction de la Recherche

Nous avons communiqué une note rédigée par la Guilde relative à l'information institutionnelle à destination des doctorants et jeunes chercheurs. Certains des points de cette note ont été discutés. Pour certains, les représentants de la Direction de la Recherche ont pu fournir un échéancier :

- **Janvier - Février 2000 : le rapport sur les Études Doctorales 1999 sera mis intégralement sur Internet.** Ce point a été pris en compte dès la conception du document, ce qui n'était pas le cas auparavant. Du

coup, sa mise en ligne sera beaucoup plus facile¹. Par contre, il ne sera pas possible de mettre en ligne les rapports 1996 à 1998.

Nous avons avancé l'idée de microsynthèses par disciplines en quatre pages en arguant du fait que peu de gens liraient l'ensemble du rapport en première lecture. Ces notes en quatre pages permettront une information plus efficace et digeste des futurs doctorants mais aussi des chercheurs. Cette idée de **microsynthèses par discipline a été retenue**.

- **Printemps 2000 : première mise en place de l'annuaire des Ecoles Doctorales accréditées et DEA habilités**, avec les dépendances entre ces structures, ainsi que les liens avec l'annuaire des unités de recherche dans les universités.

La mise en ligne des informations sera soumise aux évolutions du plan de contractualisation² actuel et sera donc complet lorsque l'ensemble des formations auront été réhabilitées.

Sur d'autres points, le ministère n'a pu donner d'échéances précises mais :

- **Informations sur les allocations de recherche :** nous avons souligné le manque de clarté du site actuel. Les procédures sont mal décrites, et un sentiment d'opacité se dégage de tout cela.

Le ministère reconnaît que le dispositif est en cours de transition et que son mode d'emploi n'est pas bien explicité sur le site web. Nous avons aussi souhaité qu'une information sur les bilans des campagnes d'attribution soit rendue disponible.

Yves Fau envisage une évolution dans deux directions : tout d'abord, sur le plan réglementaire, **les règles et procédures de décision feront l'objet d'un effort de communication à la rentrée 2000**. A cette fin, l'information disponible sur le site web sera améliorée. L'idée d'étendre cet effort de pédagogie et de transparence aux financements CIFRE relevant de la compétence du ministère a été reçue favorablement.

- **Portail et références croisées :** le document que nous avons distribué contient diverses idées de présentation des informations sur les formations doctorales suivant les publics (étudiant en DEA, doctorant en fin de thèse, candidat enseignant-chercheur, futur directeur de thèse, etc). Nous avons senti que la nécessité d'une sorte de **page portail** est dans les esprits mais il est difficile de savoir comment et quand le ministère mettra en place un tel outil d'accès global aux informations.

Nous avons enfin souligné l'utilité d'une page sur les *sites indispensables* telle qu'elle existe sur notre serveur. Nous avons proposé qu'une page de ce type soit aussi présente sur le site du ministère afin d'aiguiller au mieux les utilisateurs vers les divers serveurs comme la Guilde, la CEC, l'ABG ou l'ANDES qui ont des positionnements très complémentaires.

Les personnes présentes ne semblaient pas opposées à référencer sur leur site le site de la Guilde contre un engagement de sa part à respecter une déontologie relative à l'usage du réseau (respect de la loi).

A la fin de la réunion, les personnes présentes nous ont fait part d'opérations de recensement et de diffusion des thèses ayant le soutien du ministère (ABES,

1. La partie DEA/Thèses sera rendue disponible en premier, courant janvier et la partie sur le devenir des docteurs plutôt en février.

2. Tous les quatre ans les habilitations à délivrer le DEA sont révisées, c'est l'objet de la contractualisation

catalogue des thèses en cours à Nanterre). Mais les personnes en charge de ces dossiers n'étant pas présentes à cette première réunion, ce sujet n'a pas été abordé plus avant.

2 Conclusion

Cette reunion a permis d'obtenir des engagements concrets sur la diffusion des rapports sur les formations doctorales et de mettre à jour la volonté de la DR d'améliorer la diffusion des informations qu'elle produit. Nous avons pu constater que les obstacles qu'elle rencontre sont liés à la nécessaire vérification d'informations institutionnelles et à la difficulté de recruter du personnel qualifié pour réaliser la mise en ligne des documents.